ABCIS DROME ARDÈCHE by autosphère

PEUGEOT À VALENCE

CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ

S.A.S au capital de 2 915 550 €
R.C. Romans B 456 180 058 - APE 4511 Z
Siret 456 180 058 00040 - FR 38 456 180 058

N° Orias : 07035329
Chemin des Martins - ZAC Briffaut Est
B.P 529 - 26005 Valence Cedex

Accueil
Tél. 04 75 75 65 65

Service Après-Vente
Mécanique Carrosserie Peugeot Rapide
Tél. 04 75 75 65 59

DÉPANNAGE 24H/24 - 7j/7
Tel. 06 80 98 65 65

PEUGEOT

CENTRE HOSPITALIER

179 BD DU MARECHAL JUIN
26000 VALENCE

FACTURE ATELIER 2021/5309889

Date 13/01/2021

Vous avez été accueilli par VAUTRAIN PHILIPPE

DC177A4 - M à J 02/2013 - BARLERIN - Tél. 04 74 05 88 44

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMANDE
	063120		PEUGEOT	VF3YCPMFC12160571	CL-706-FP 01/10/2012	301120	146833

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	CT	PRIX UNITAIRE HORS TAXE		PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
dépannage							
- ESSAI APRES TRAVAUX	95004A	0,25	3	82,00	*15,00*	69,70	17,43
RECHERCHE DE PANNE DIAGNOSTIC - 10	99D10A	1	3	87,00	*15,00*	73,95	73,95
REMPLACEMENT CABLE DE MASSE	M1	* 1,60	3	76,45	*15,00*	64,98	103,97
Sous-Total Main d'Oeuvre (195,35)							
TRESSE DE MASSE	1613442480	1	3	30,75		30,75	30,75
CDE 21000349							

Temps facturés au temps barêmé

(*) temps facturés au temps passé

Votre concession vous a offert le lavage de votre véhicule.

TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			TOTAL T.T.C.
	CT	%		
226,10	3	20,00	45,22	**271,32**

www.peugeot.fr

Payé le :

CB ☐

Chèque ☐

Espèces ☐

✂ COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
2021/5309889	063120	146833

13/01/2021	271,32

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, reparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des penalités calculées sur les sommes exigibles et non payées a bonne date au taux minimum prévu par la loi, egal a 3 (trois) fois le taux d'interet legal en vigueur, a compter de la date d'exigibilite desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée a l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la presente facture est suspendu jusqu'au paiement integral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transferés a l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre etablissement."